



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2017

Soixante et onzième session
Point 132 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 30 juin 2017

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/71/702/Add.1)]

71/261. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

B¹

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 70/238 C du 17 juin 2016 et 71/261 A du 23 décembre 2016,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies², le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

1. Prend note des opinions et conclusions du Comité des commissaires aux comptes et approuve les recommandations que ce dernier a formulées dans son rapport² ;
2. Souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁴ ;
3. Félicite le Comité des commissaires aux comptes de la qualité de son rapport, dont elle apprécie la présentation simplifiée ;
4. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les

¹ La résolution 71/261, qui figure à la section VI des *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 49 (A/71/49)*, vol. I, porte dorénavant le numéro 71/261 A.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 5, vol. II [A/71/5 (Vol. II)]*.

³ A/71/801.

⁴ A/71/845.



opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016³ ;

5. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les recommandations connexes du Comité consultatif soient intégralement appliquées dans les meilleurs délais ;

6. *Prie également* le Secrétaire général de continuer d'indiquer les délais dans lesquels il prévoit d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que l'ordre de priorité qui sera suivi, les fonctionnaires qui seront tenus responsables et les mesures qui seront prises à cet égard ;

7. *Prie en outre* le Secrétaire général d'expliquer en détail, dans son prochain rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout retard pris dans l'application de ces recommandations, les causes profondes des problèmes récurrents et les mesures qui seront prises pour y remédier.

89^e séance plénière
30 juin 2017